



Affectation des Inspecteurs Stagiaires (IS)

**La CGT dénonce les
nouvelles « règles » et défend
les règles statutaires !**



Cette année la DG a décidé que les IS seraient affectés à la sortie d'école selon le seul critère de leur rang de classement au concours, en alternant lauréats du concours interne et externe.

Ce nouveau fonctionnement n'est pas sans poser problèmes.

Au plan géographique :

Les heureux bénéficiaires pour le Rhône sont au nombre de 19. La question n'est pas de leur jeter la pierre, eux, ne sont en rien responsables des décisions de notre DG.

Cela dit, la conséquence directe est qu'ils occupent dès leur sortie d'école des postes sans passer par un mouvement de mutation nationale, ni même local, et devancent ainsi des collègues en attente au plan national pour avoir ces postes.

Dans le Rhône, il y avait 4 postes vacants et de nombreux collègues affectés dans d'autres départements, attendaient le mouvement de mutation nationale. Là, ils savent que 19 postes sont déjà affectés, comblant les 4 postes vacants, comblant les temps partiels et anticipant pour partie les départs en retraites.

Les collègues en attente risquent donc d'attendre encore alors même qu'ils ont parfois des rapprochements à faire valoir.

Au plan fonctionnel :

Les inspecteurs dans le Rhône sont nombreux à attendre que certains postes se libèrent au plan local pour obtenir une affectation sur le métier de leur choix, comme au PCRP par exemple.

Et bien là aussi, ils viennent de se faire devancer par l'affectation de ces 19 IS.

Affectation ALD pour les IS :

Certes, d'un point de vue théorique, les IS sont affectés ALD (à la disposition du directeur), et peuvent en principe être bougés l'an prochain (voire en cours d'année si le directeur le souhaite). Pour autant on imagine mal qu'après avoir « investi » dans des formations parfois lourdes pour les accompagner dans leur nouveaux métiers, la DRFIP décide de les faire bouger d'un point de vue fonctionnel.

Au plan géographique, compte tenu des nouvelles règles d'affectation, ils sont bloqués 2 ans, et 3 ans sur leur spécialité. Cela bouche donc de fait des perspectives à tous : aux IS qui auraient souhaité une autre affectation, aux inspecteurs en poste qui souhaitent aussi changer de métier.

Pas de CAP Locale :

LA DG a bien précisé que les affectations des IS au plan local ne devait pas faire l'objet d'une CAP L.

La CGT dénonce cette esquivance des règles.

De fait, la Direction locale a été contrainte d'organiser une pseudo CAP L fictive, à laquelle elle a convié l'ensemble des organisations syndicales, y compris celles – dont nous sommes – qui n'ont pas d'élus en catégorie A !

Les organisations ne disposaient même pas de la liste des IS ni de la liste des postes ! Comment assurer un minima de défense correcte ? Mais tel ne devait pas être le souci de la direction semble-t-il !

Cette réunion informelle devait évoquer qui plus est, les cas des collègues IS pouvant entrer dans le cadre de « dossiers sociaux », rencontrant des difficultés particulières ...

La CGT a été la seule organisation syndicale à dénoncer cette nouvelle déréglementation au sein même d'un processus tournant totalement le dos aux règles !

En effet, rendez-vous compte : dans ce cadre déjà hors CAP, hors règles de mutations nationales et locales, la direction nous proposait de créer des exceptions supplémentaires !

La CGT est attachée au statut et défend donc les règles statutaires !

Elles ne sont certainement pas parfaites mais elles ont le mérite de mettre sur un pied d'égalité l'ensemble des collègues !

Pour cela, la CGT défend la règle de l'ancienneté administrative !

Nous exigeons le maintien des CAP Nationales et Locales, avec compétences pleines et entières y compris sur l'affectation des ALD au plan local lorsqu'il y en a !

Nous revendiquons le maintien des règles d'affectation à l'ancienneté administrative, avec priorité pour rapprochement familial. Dans ce cadre les « dossiers sociaux » peuvent tout à fait être examinés comme c'était le cas jusque-là.

Nous appelons l'ensemble des collègues à voter CGT pour soutenir un syndicat qui défend leurs droits, au plan national comme au plan local !

